CSE02 – Formation Santé Sécurité et Conditions de travail des élus de CSE

Au titre du droit des élus du CSE à la formation, vous souhaitez bénéficier d'une formation complète, actualisée et opérationnelle permettant aux élus de votre CSE d'exercer efficacement l'ensemble de leurs missions relatives à la Santé, la Sécurité et aux Conditions de Travail. Cette formation s'adresse aux membres CSE réélus (3 jours), nouveaux élus CSE, membres CSSCT et membres n'ayant pas encore reçu cette formation (5 jours).

PUBLIC Représentants du personnel élus en CSE	**DURÉE** 3 à 5 jours	**FORMAT** Présentiel
NOMBRE DE PARTICIPANTS Minimum 4 stagiaires Au-delà de 12/14 stagiaires 2 groupes seront privilégiés	**LIEU / DATES** Possibilité de réaliser la formation en intra-entreprise partout en France dans vos locaux ou dans un tiers-lieu à définir. Dates à définir avec l'entreprise et le CSE.	**TARIF** Sur devis

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Maîtriser le cadre juridique et pratique du fonctionnement du CSE en termes SSCT, de son rôle, et de la contribution individuelle et collective de ses membres,
- Rendre autonomes les élus au quotidien : pratiques et posture, moyens d'agir,
- Maîtriser les enjeux de la santé au travail, notamment les obligations et responsabilités de l'employeur en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels,
- Comprendre les prérogatives Santé, Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) du CSE et de la CSSCT,
- Former les représentants du personnel à la prévention des risques professionnels, notamment les RPS et le harcèlement.

PROGRAMME

01 · Jour 1 Matin

- Présentation du stage et attentes des participants
- Questionnaire de pré-positionnement des acquis
- Les missions et prérogatives du CSE et de la CSSCT sur la santé la sécurité et conditions de travail : ce que prévoit la loi ; les dispositions de l'accord de constitution et du règlement intérieur du CSE
- Attributions et moyens d'agir

02 · Jour 1 Après-midi

- L'action du CSE et de la CSSCT aujourd'hui : points d'appui, points de progrès
- La santé au travail : cadre général. Qu'est-ce que la santé au travail ? Les principes généraux de prévention
- Les champs de compétences SSCT : rôle du CSE, et de la CSSCT, obligations de l'employeur
- Le DUERP et le PAPRIPACT

03 · Jour 2 Matin

- Le champ d'action : les différents risques professionnels
- Les risques chimiques biologiques et CMR

04 · Jour 2 Après-midi

- Les troubles musculo-squelettiques (TMS)
  - Définition, statistiques
  - Les facteurs de risques
  - Points d'attention pour la prévention

05 · Jour 3 Matin

- Les risques psycho-sociaux (RPS) :
  - Définitions
  - Les facteurs de risques

06 · Jour 3 Après-midi

- Le harcèlement et les agissements sexistes
  - Définitions
  - Les techniques de harcèlement
  - La prévention

07 · Jour 4 Matin

- Les moyens d'action du CSE
  - Réunions
  - Inspections
  - Enquêtes/arbre des causes
  - Expertises
  - Droit d'alerte, Danger grave et imminent, Droit de retrait

08 · Jour 4 Après-midi

- Les consultations du CSE (cadre légal ; rôle du CSE ; pratiques actuelles : points d'appui, points d'amélioration), la notion de projet important, l'enjeu du rendu d'avis, le suivi faire le lien avec les actions menées tout au long de l'année par le CSE sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Les différents acteurs de la prévention et de la santé au travail, leur rôle,
- Les relations de travail et coopérations pouvant être mises en place

09 · Jour 5 Matin

- Introduction à l'analyse du travail
- Préparation de la mise en application sur le terrain
- Réalisation par les stagiaires d'observations du travail en situation réelle au sein de votre entreprise ou du lieu de stage

10 · Jour 5 Après-midi

- Fin des observations si besoin et restitution des observations.
- Partage et enseignements
- Faire le lien entre les différents aspects d'un sujet : santé sécurité conditions de travail, management, stratégie, questions économiques
- Communiquer avec les salariés
- Conclusion du stage : « feuille de route »; évaluation finale des stagiaires sous forme d'un quiz ; corrigé en groupe

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Appropriation théorique et approfondissement du cadre légal en matière de SSCT
Retour d'expérience et construction collective sur la pratique interne du CSE
Apports de connaissances et de ressources pour se documenter
Exemples concrets, exercices pratiques, analyses de photos et vidéos d'activité de travail
Exercice de carte mentale sur les risques identifiés en matière de RPS
Serious Game et arbre des causes en matière d'enquête pour les accidents de travail
Analyse collective de la pratique en matière de consultation du CSE
Exercices et utilisation des outils d'analyse du travail
Exercices pratiques et mises en situation d'analyse du travail

ÉVALUATION

Positionnement initial • Positionnement final • Vérification des acquis en fin de formation • Recueil de la satisfaction.

INTERVENANT(S)

FAURE Florian, Ergonome Européen (Eur.Erg.®)
HACHET Céline, PhD Psychologue du Travail
FORMET Elsa, Psychologue du Travail

CONTACTS

Florian.faure@imest.fr

cse@imest.fr

MODALITÉS PRATIQUES

La formation est réalisable :

- en intra-entreprise partout en France dans vos locaux ou dans un tiers-lieu à définir
- en inter-entreprise dans un tiers-lieu à définir